

DECISION N° 187 – 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251215-DAJ-DEC-25-318-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

Portant validation du devis du cabinet LYMPIA Architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement et la restauration des menuiseries de l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis du **26 novembre 2025** du **Cabinet LYMPIA Architecture** pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement et la restauration des menuiseries de l'Hôtel de Ville ;

Considérant la proposition du **cabinet LYMPIA Architecture** ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition du **cabinet LYMPIA Architecture** pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement et la restauration des menuiseries de l'Hôtel de Ville avec un **taux d'honoraires de 10,26% (taux de complexité de 0,9)**, pour un montant provisoire de 30 771.00 € HT.

D'indiquer que le forfait définitif de rémunération sera fixé à la suite de la phase AVP

De valider un paiement par phase et par acompte

signé électroniquement le 03/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

